

19 mar 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 mars 2004](#)

Chômeurs de longue durée

Sur proposition de MM. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, et Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant la promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée.

Sur proposition de MM. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, et Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant la promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée.

Le projet concerne le dispositif Activa - APS (agents de prévention et de sécurité), augmentant les montants de l'allocation de travail qui peut être accordée aux agents de prévention et de sécurité. L'augmentation est de 200 EUR par mois.(*) du 19 décembre 2001 aux articles 11sexties et 11octies.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe